BUREAU D'ANNONCES ULLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE 1, rue des Sept-Agaches, (Grand'Plate

CONDITIONS Par la poste, Un an... Six mois 10 francs la ligne 0,40

Gazette du Nord

A DOUAI, de M. Julien-Emile Boca, ieutemant-colonel en retraite, officier de la légion d'homneur, décédé rue de l'Abbaye-les-Prés, 62, le 18 juin 1909, à l'âge de 65

Puisse ces regrets unanimes, ces priè-res parties de tant d'âmes amies ou recon-naissantes pour le vénéré défunt donner à la famille éprouvée consolation et récon-lort.

Nous recommandons aux prières l'âms is défunts et offrons à leurs familles nos rétiennes condoléances. Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.)

Jeudi a été célébre dans la cathé drale de BOURGES, le maringe de M. Ernest Boissonnet, lieutenant d'artiflerie, fils de M. Boissonnet, conseiller d'aurontiesement, avec Mile Isabelle Dupuis, fille de la conseille de la co

ment, avec Mile Isabelle Bupuls, prise de la Chambre de commerce, administrateur dé-légué des Hauts-Fournaux de ROSIÈRES (Cher).

Les témoins du marié étaient : M. le co-lonei de Margerie, et M. le commandant A. Boissonnet. Ceux de la mariée : M. Ma-tar, avocat, ancien bâtomder, et M. Fer-nand Mège, ancien député.

nand Mège, ancien député.

w Mardi, à onze heures et demie, a été célèbré. en l'égisse Notre-Dame de Grâces, à L008, le mariage le M. Hector Lour, négociant à Neuve-Eguise, avec Mile Jeanne Decarrain, de Loos.

Les témoins étaient pour le marié, M. Cyrille Lour et M. J. Fordarie, rière et beatifrère, et pour la mariée, M. Decarrain, son frère, et M. J. Decarrain, son oncle.

Le consemiement des époux fut reçu par M. Romon, curs de Sains-du-Nord, cousin de la mariée, qui prononca une délicate et touchante allocution.

Nous offrons aux jeunes époux nos mellleurs vonux de bombeur.

pilotage:
Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Wadoux, licencié ès-lettres, ancien préfet des études au Collège Notre-Dame des Dunes, professeur d'histoire à l'Institution Saint-François d'Assise, à Ha-zobrouck, qui a prononcé une délicate al-locution de circonstance.

Approuvé par S. G. Mgr l'Evêque de Périgueux et recommandé par N. S. Père

L'exemplaire : 0 fr. 10. - Franco : 0 fr. 15 En vente à la Librairie de la Croix du Nord

- LILLE

Denier du Culte

Petit Catéchisme

-TEMPERATURE . legion d'homneur, decele ries de l'Abbaye
des-Prés, 62, le 18 juin 1909, à l'âge de 65
ans.

Né à Valenciennes, le 13 mars 1844, Jutien, Boca fut admis à l'Ecole Polytechnique en 1864 avec le numéro 54. Lorsqu'éclata la guerne avec l'Alisemagne, il était lieutenant d'artillerie et prit part aux batailies de Borny et de Rezonwille, à la défense des lignes d'Amanvilliers et au combat de Servigny-Noisseville. Lors de la capitulation de Metz il fut fait prisonnier et interné à Brunswick; de retour en France, il prit part à la répression de la Commune.

Le oœur brisé, le lieutenant Boca rentra ensuite à Valenciennes.

En 1880, le capitaine Boca fut fait chevaleir de la Légion d'homneur. En 1896, comme chef d'escadron, il recut la rosette d'officier. Il dirigée a nesuite, avec le grade de lieutenant-colonel, l'atelier de construction de Donái.

va Mercredi 16 juin, à 11 heures, ont -15 0

# La dernière

du f.: Welhoff

Quand je dis la dernière, il faut s'ent dre. Il s'agit de la dernière qu'il a faite et non de celle qu'il fera. Lorsqu'on est veau ce n'est que pour un

temps, mais quand on est juit c'est pour longtemps, dit-on chez nous.

Voici le coup d'hier de notre illustre hébreu, grand 33° et ancien « prince du royal secret » dans la maçonmerie écos-

C'est notre excellent confrère l'Univers qui raconte l'histoire. Nous lui laissons la

Les percepteurs ont formé deux associa-tions. Fune, l'a Association Fraternelle des percepteurs et receveurs spéciaux, et fautre, l'a Association générale des per-cepteurs de France. Pour maintenir entre elles une concorde utile à leurs revendications, elles décidé-rent de former un comité d'entente, et c'est a ce comité qu'était récarment soumis par le percepteur de Neuville (Rhôme) un veu tendant à la réintégration des camarades révoqués lors des inventaires. Savez-vous à melle détermination s'est

revoques tors des inveniaires.

Savez-vous à quelle détermination s'est errêté le comité? Il a refusé d'appuyer este manifestation d'humanité et de solidarité, passant dédaigneusement à l'ordre lu jour, sous prétexte qu'il y avait et refus de service de la part des camarades révonés.

his de service de la part des camarades révoqués.

Et pourquoi cette odieuse sévérité à l'égard de collègues uniquement coupables d'une révolté de conscience?

La Libre Parole nous en donne le motif : il y a là-dessous le coup du Juif.

Le président du comité d'entente des percepteurs est le Juif Wellhoff, grand manibu à Lille de la Franc-Maçoumerie, dont il est 33°, receveur municipal avec une prébende de plus de 30.000 francs.

Ce Wellhoff est le colonel civif du 43° de ligne dont la Croku du l'on croise à tout instance maçonnique qu'on croise à tout instant dans les couloirs du Palais-Bourbon : sans même être percepteur, il trouve le moyen de présider les deux associations de percepteurs, il est le président de l'linion des receveurs spéciaux, président de l'Union des receveurs spéciaux parties de l'union des receveurs spéciaux président de l'union des des manutes qu'elles soit va-

Il y a trois ans, continue M. Albert Mon-lot, que des fonctionnaires ont été révoqués our avoir obét aux mobiles les plus respec-tibles vovez-vous une Association de P. T. T. thisant, dans trois ans, de s'associer à une inaurche en faveur des révoqués d'îher. Il n'y a vraiment qu'un Julf, à qui des Fran-is ont l'imbéditie de confier leurs intérêts, ar piétiner ainsi des vaincus le vous ai montré une face de ce Juif. Void l'autre.

I l'autre.

s vous rappelez les inventaires de Boes
(Nord), où le malheureux boucher Ghyuva la mort, atteint par la balle de Coils du percepteur d'Eccke.
meurtre, pour lequel Coillot fils bénéfi-

ur lequel Coillet fils bénéfi-nécessita le déplacement du

ère. On le nomma à Somain (Nord) : mais ce pos-ne fut pas de son goût : Coillet père voulait ne résidence de ville qui facilitat les études

me residence de ville qui facilità les études é son fils.

Grace à de puisants protecteurs, il fut nomé percepteur à Vandeuvre avec résidence à lancy, et son fils est maintenant percepteur urmuméraire dans la même ville.

L'homme qui arracha ces faveurs à Pointré, c'est le juif Wellioff.

L'avancement et la résidence de choix ix meuritiers des défenseurs d'églises; La misère noire pour les fonctionnaires qui ta refusé de s'associer à ce que leur constience leur montrait comme un vol sacrifège; Cest la justice distributive des Associations b'fraiernelles » quand un Juif les préside.

Voilà pourtant le Monsieur qui est l'arbi bre des grâces dans une partie de la gardison de Lille, et dont l'intermédiaire est ndispensable pour obtenir une faveur du bseudo-colonel de Lartigue son fr.; et hôte

Voilà l'homme sous les ordres duquel sont enregimentés tant de bênets qui dondent leur nom et leur argent aux fameu-ks Canférences Républicaines Populaires! Quand on vous dit que les veules franis sont une race conquise par la race lémitique. DEM.

#### Chez les Mineurs

LA RÉVISION DE LA CONVENTION D'ARRAS

DE LA CONVENTION D'ARRAS

Le citoy en Lamendin, au nom de la Fédération régionale des mineurs, dont il est le président, avait soihicité une entrevue des patrons avant le 30 juin.

En réponse à sa demande, MM. Reumaux pour les Compagnies du Pas-de-Calais, Thiry pour celles du Nord et François pour celles d'Anzin, vienment de lui cerire que les représentants de ces Compagnies hourilières acceptant l'entrevue que les syndicats du Pas-de-Calais, du Nord et d'Anzin, l'avalent chargé de leur Nord et d'Anzin, l'avalent chargé de leur convention d'Auras.

Ces messieurs proposent que l'entrevue ait lieu à Arras, à l'Hôtel de l'Univers, le samedi 25 juin, à deux heures et demie de l'après-midi.

l'après-midi. Le citoyen Lamendin a prévenu ses collè-

# A propos des élections CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Des élections générales vont avoir lieu pour le trenciuvellement triennal (des représentants des Syndicats ouwriers au Conseil Supérieur du Travail.

Dans le groupe des mineurs figurent comme principatux Syndicats électeurs (Nord et Pas-de-Calais):

1º La « Chambre Syndicate des Ouvriers Mineurs du Nord », place de la Liberté, maison Bertiaux, à Sin-le-Noble (président. M. Léon Gahide, marchand de journaux à Somain ; secrétaire-général, M. Chamles Gonzaux, ancien débitant, député, à Douasi; trésorier, M. Cdinsbant Bertiaux, ancien geargon-brasseur, à Sin-le-Noble.)

2º La « Chambre Syndicale des Ouvriers Mineurs du bassin d'Anzin », 143, rue de Villars à Demain ; (président, M. François Lefeivre, épicier à Denain ; secrétaire-général, M. Alexandre Bexand, sans profession, à Denain ; résorier, M. J.-B. Defossez, gargon-boulanger, à Denain).

3º La « Chambre Syndicade des Ouvriers Mineurs du Pas-de-Calais », 10, rue de la Paix, à Lens ; (président, M. Emille Basly, propriétaire-député, à Paris ; vice-président, M. Henri Cadot, marchand de liqueurs à Bruay ; secrétaire-général, M. Arthur Lamendin, propriétaire-députémaire, à Liévin ; secrétaire-général-adjoint, M. Fiorent Evrard, rentier, chevaller de la Légion d'homneur, à Lens ; trésorier, M. Casimir Beagnet, agent d'affaires-cafetier, à Lens ; (président, M. Idephonse Cotton, ouvrier mineur, à Lens, et M. Jules Caudier, ouvrier mineur, à Noyelles-Godaulé ; secrétaire-général, M. Hanri Houzé, ouvrier mineur, à Noyelles-Godaulé ; secrétaire-général, M. Henri Houzé, ouvrier mineur, à Guesmain ; vice-présidents, M. Jules Caudier, ouvrier mineur, à Noyelles-Godaulé ; secrétaire-général, M. Hanri Houzé, ouvrier mineur, à Guesmain ; trésorier, M. Joseph Dumortier, ouvrier mineur, à Lense, et M. Jules Caudier, pur mineur, à Guesmain ; trésorier, M. Joseph Dumortier, ouvrier mineur, à Lense, et M. Jules Caron, ouvrier mineur, à Noyelles-Godaulé ; secrétaire-général, M. Hanri Houzé, ouvrier mineur, à Caudier, ouvrier mineur, à Noyelles-Godaulé ; secrétaire-général des M. lieutenant-colonel, l'atelier de construction de Donái.

w Mercredi 16 juin, à 11 heures, ont été célébrées, en l'égilse parcissiale de LYNGK (commune de Looberghe), les funérailles solennelles de M. Louis Pélerein.

La longue vie de cet homme de bien, le patriarche de la parcisse, a été une prédication et un exemple pour tous, vie senine, claire, limpide, l'éconde et fécondante, droîte aussi et surtout, à l'image des rivières de cette région, et qui, comme elles, si elle fut obscurcie parfois par les ombres de la terre, réfléchissait toujours une image du ciel.

Es deuil était en quelque sorte le deuil de toute la région avoisinante. Plus de cinq cents personnes étalent venues à Lynck donner un souvenir et une prière à ce bon vieillard, et un témoignage de respectueuse at affectueuse sympathie à ges enfants et petitis-enfants.

Aux termes de l'article II du décret du 14 mars 1903, sont « électeurs les Syndicats régulièrement constitués au 1er janvier de l'année oi ont lieu les élections...»

Comme d'après l'article 2 de la loi du 21 mars 1884 un Syndicat ne peut être composé que de personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement des produits déterminés...», la « Chambre Syndicale des Ouvriers Mineurs du Nord », la « Chambre Syndicale des Ouvriers Mineurs du Nord », la « Chambre Syndicale des Ouvriers Mineurs du Neasin d'Anzin » et la « Chambre Syndicale des Ouvriers Mineurs du Pas-de-Calais », qui compræennent des membres n'exerçant pas le métier de mineurs ou des métiers similaires, et de plus sont administrées par ces étrangers à la profession, violent donc les principales dispositions de la loi sur les Associations Professionnelles ; en conséquence elles ne sont pas des « Syndicats régulièrement constitués » qui peuvent seuis, aux termes du décret précité de 1903, figurer sur la liste définitire à établir pour le prochain renouvellement triennal des représentants des Syndicats Ouvriers au Conseil Supérieur du Travail.

Aussi lundi dernier notre ami, M. Ildephonse Cotton, comme président du « Syndicat des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais », association véritablement professionnelle, créée et fonctionnant conformément à toutes les dispositions de la loi de 1884, a-t-il justement protessé contre l'inscription sur la liste provisoire dressée en vue des prochaînes élections au Conseil Supérieur du Travail, des illégales « Chambres Syndicales du Nord, du bassim d'Anzin et du Pas-de-Calais », demandé leur radiation de la dite liste provisoire et s'est-il opposé à leur inscription sur la liste définitive à établir.

Que feront les préfets du Nord et du pas-de-Calais et le ministre du Travail en présence de la protestation de M. Cotton es-qualifié ? A mon avis ils ne pourront que faire droit à la triple demande de ce-lui-ci. S'il en était autrement il resterait à ce dernier à porter l'affaire devant le Conseil d'Etat, et comme il a pour lui la Loi, une Jurisprudence constante, son bon droit ne pourrait être méconnu.

Autre chose du reste vient à l'appui de la protestation de M. Cotton, c'est celle du président de la véritable et légale « Chen constante de la véritable et légale » (Par le de la conseil d'Etat, et comme il a pour lui la loi une pourrait étate méconnu.

bre Syndicale des Ouvriers Mineurs dat Nord » et celle du président de la non moins véritable et non moins légale «.Chambre Syndicale des Ouvriers Mineurs du Pas-de-Calais » qui, tous deux, s'élè-lèvent contre l'emploi que font de leur titre les illégales « Chambres Syndicales du Nord et du Pas-de-Calais ».

Dès que le ministre du Travail se sera prononcé, nous reviendrons sur ce sujet qui intéresse le Groupe des Ouvriers Mineurs, l'une des principales Corporations françaises.

DOMBRAY-SCHMITT.

#### Une scène de graves violences DANS UNF USINE A ROUBAIX

On a conduit, hier, à l'hôpital de la Fra-ternité, un ouvrier fileur, M. Floris Ver-coutère, 42 ans, demeurant rue de Condé-cour Vroman, 13. M. Vercoutère qui travaille à l'établisse-ment de MM. Lefebvre et Bastin, à Wat-trelos, avait adressé une réprimande, le matin, à son rattacheur. Ce dernier, mécontent, sortit de l'usine, s'enivra et, revenant un peu plus tard.

Un charrelier tué net à Vred

Le dernier, mécontent, sortit de l'usine, s'enivra et, revenant un peu plus tard, frappa M. Vercoutère à la tête avec un cylindre métallique détache d'un métier.

Le fieur touble évaneul et resta sans connaissance pendant un certain temps.

M. le docteur Dupre, appelé, un peu plus tard, à lui donmer des soins, a constaté qu'il avait une plaie à la tête et perdait un chariot pendant la marche. Il prit mai son élan, tomba sur la tempe et se tua net.

# CONGRÈS RÉGIONAL

## des Œuvres d'assistance, de prévoyance et d'assurance sociales et des Jardins ouvriers

### JOURNÉE DE SAMEDI

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 heures, sous la ésidence de M. Dubron, entouré de MM. Das-nville, Dron, de Lauwereyns, Liégeois-Six,

#### Les retraites ouvrières

Puis M. Dearen entretient les Congressises, en nombre d'une cinquantaine, de la retraite ouvrière par la participation aux bénéfices. Au Heu, dit-il, de se fortifier et de se préparer pour lutier l'un contre l'autre, le capital et le travail feraient mieux de s'unir et d'associer leurs efforts, dans une action commune, nour remédier à leurs maux.

En thèse, la participation aux bénéfices est equitable, propice au développement de l'effet utile du travail, probablement favorable à une certaine détente sociale. Mais, en pratique, il est difficile d'associer un grand nombre d'intéressés ayant le droit de tout connaître et de tout discuter dans les affaires d'une commerciale; d'autre part, les résultats industriels ne réservent pas toujours des astisfactions constantes. Comment les patrons pourront-ills faire participer leurs ouvriers aux bénéfices dont ils lour abandonneraient une part?

Non pas en distribuant les bénéfices au fur et à mesure de la perception, mais en les réservant et en les capitalisant en vue d'assurer aux vente d'une partier d'une partier, a partir d'un certain age et après une certaine durée de servicés, le pain de leurs vieux jours.

Ce système assurpent enses devec une Com-

#### Les accidents de travail

M. Arquembourg prend ensuite la pa-ole pour traiter brièvement la question

En ce qui concerne les incapacités temporaires, non-seulement le nombre des accidents augmente, mais la durée du traitement augmente également. D'après une statistique officielle, ils étaient en 1904, de 21.7 par 1000, en 1905 de 30,7 par 1000, en 1907 de 34,7 par 1000.

Dans l'industrie textile, le nombre des accidents déclarés a subi une augmentation, depuis trois ans seulement, de 41 0/0. Les accidents entraînant une incapacité temporaire ont augmenté, de 1905 à 1906, de 51 0/0 et la durée moyenne de chaque snoupacité de 35 0/0.

M. Jung, de Roubaix, vient ajouter une conclusion au rapport de M. Arquem-

du 31 mars 1905 soit modifié en ce sens :
« Suppression du libre choix du médecin pour les petits accidents en laissant seulement cette faculté pour les accidents d'une certaine gravité, »
Mais M. Dassenville se lève aussitôt pour

d'une certaine gravité. "

Mais M. Dassonville se lève aussitôt pour dire qu'on ne peut s'attarder à discuter une question aussi importante que celle du libre choix du médecin, parce qu'on n'en sortirait pas et qu'en l'espèce, il est, pour la plupart des accidents, impossible de dire, lorsqu'ils se produisent, quelle sera leur gravité.

M. Duterte, de Tourcoing, parle alors des accidents de travail au point de vue mutualiste.

Il demande que le Congrès désireux de sauvegarder l'avoir et l'avanir des sociétés de secours mutuels approuve la recherche des moyens susceptibles de réaliser au plus tôt la suppression du cumul des indemnités, en cas d'accidents du travail; Que le Congrès propose qu'un texte de loi impose aux sociétés de secours mutuels le moyen de s'exonémer systématiquement des frais médicaux, pharmaceutiques et indemnités journalières, lorsque, comme application de la loi du 9 avril 1898, ces frais auront déjà été supportés par un tiens.

Subsidiairement, M. Duterte demande:

ces frais auront deja ete supporces par un tiers.

Subsidiairement, M. Duterte demande :
Que si les sociétés de secours mutuels continuaient à courir les risqués d'indem-nité pécuniaire et journalière en cas d'ac-cident au travail d'un de leurs membres, elles soient tenues de prescrire au préalable dans leurs statuts une cotisation spéciale et supplémentaire pour ces risques.

INDIDENTS

Duterte : l'heure est avancée, et M. Dron en fait l'observation, ce qui soulève quelques profestations.

On lit les conclusions du rapport de M. Bimet tendant à ce que les indemnités soient nayées dès le lendemain du jour de l'accident.

Là-dessus, les discussions recommencent et des congressisses se piaignent qu'au début de la seance on n'alt, pas parfé des questions à l'ordre du jour.

Devant ces protestations, M. le docteur Aigre, qui avait la parde, y renonce et on vote, sans plus de discussions, un certain nombre de conclusions, à savoir que le Congrès attire l'attention du législateur sur les abus auxquels donnent lieu les accidents offrant peu de gravité ; que le législateur fetende les bénéfices de la loi sur les accidents aux ouvriers agricoles et aux maladies professionnelles ; que l'indemnité soit accordée dès le lendemain le l'accident.

Enfin, on aborde la question des retraites paur le rapport de M. Falempin, sur les retraites mutualistes nu moyen des disponibilités annuelles varsees en fonds inalienables ou par des cotisations spéciales de retraite, sur les retraites nationales et les retraites nationales par la mutualité.

La séance est levé à midi trois quarts.

#### Séance de l'après-midi Les jardins ouvriers

Les congressistes étaient peu nombreux ux précédentes séances. aux précédentes séances.

A cette séance de deux heures, réservée aux Jardins ouvriers, il y avait environ cent cinquante personnes, parmi lesquelles un certain nombre de dames et d'ecclé-

un certain nombre de dames et declassiastiques.

M. l'abbé Lemire préside, sur la demande de M. Maxime Duerocq. Il est entouré de personnalités s'intéressant aux Jardins ouvriers, notamment MM. Rivière, le docteur Lancry. Lardeur, Leborgne, Mme Delloue, Mme Pingard, de Sedan, etc.

M. l'abbé Lemire salue MM. Dubron et Lyon, puis il donne la parole à M. Baquet qui lit un rapport général sur les Jardins ouvriers.

Successivement, on entend des directeurs d'œuvres de jardins ouvriers de différentes localités de la région du Nord et de villes plus éloignées comme Creil, Compiègne, Nogant-sur-Oise.

Les uns et les autres donnent d'intéressants renseignements sur les initiatives les plus diverses pour la location des jardins, la propagande en faveur des œuvres et l'extension de ces œuvres.

président de la véritable et légale « Cham-bourg en demandant que l'art. 4 de la loi l'extension de ces œuvres. On parle de l'enseignement horticole à brasseurs, à Bergues.

donner, plutôt que l'enseignement agricole, par les instituteurs, des façilités à
accorder par les Commissions des Hospices, des Eureaux de bienfaisance, par les
Municipalités, pour la location des terrains, de ce que peuvent faire les associations d'anciens élèves.

Le docteur Galmette prend la parole pour
insister sur le bienfait social et hygiénique
des jardins ouvriers.

Il propose une motion qui est adoptée:

« Que dans chaque œuvre de jardins ouvriers soit établie, sous forme de casiersanitaire, la statistique des maladies qui
peuvent frapper chaque famille, afin de
pouvoir déterminer le bénéfice hygiénique
qu'elle en retire ».

Cette motion sera adressée à chaque œuvre de Jardins ouvriers.

Après une rapide revue des jardins ouvriers du Pas-de-Calaia, le rapporteur,
M. Baquet, parle de ceux du Nord, et de
leurs œuvres annexes, à Armentières, Bailieul, Cambrai, 'Croix, Roubaix, à MoulinsLille, à Tourcoing, Douei, Fourmies, Gravelines, Halluin, Haubourdin, Loos, Lulle,
Rosendaël, Sains-du-Nord, Valenciennes.

Notons, au fur et à mesure de cet exposé,
l'intervention, remarquée sûrement profitable pour les congressistes, de plusieurs
membres du clergé, tels MM. l'abbé Gruson, pro-doyen de Notre-Dame à Tourcoing,
à propos des Jardins de Fourmies; de
M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé Marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé Marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé Marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé Marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé Marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé marescaux,
de M. l'abbé Lesage, de M. l'abbé d'ence, insiste sur les œuvres de sauvegarde de
l'enfance, auxquelles les jardins ouvriers
peuvent apporter un important appoint.

Il demande que les mutualités emploient
les fonds dont elles disposent en achats de
jerdins; que leurs ressources annuelles
eoient réservées aux œuvres complémentaires de sauveg

#### Les rapports généraux du Congrès

Un quart d'heure après, les Congressisse entente en assemblée piénière pour entendre les rapoorts généraux des quatre groupes. M. Out présente le résumé des discussions qui ont occupé le groupe de l'hygiène sociale m. Duvivier parle des travaux du groupe de la prévovance: M. de Lauwerryns de ceux du groupe de d'assurance sociale; M. Baquet des travaux du groupe des l'ardins ouvriers.

M. Liégeois-Six, en qualité de secrétaire-général, donne la statistique du Congrès, en rappelant que le groupe l'a réuni 255 adhérents, représentant 145.000 mutualistes et entendu 16 rapports; que le groupe III a u 45 adhérents, représentant 5000 alhérents, représentant 5000 jardiniers, a entendu et discuté 6 rapports.

oprésentant 5000 jarunners, suité 6 rapports.
M. Liégeois-Six a obaleureusement remercié,
M. Liégeois-Six a obaleureusement remercié,
ous les organisateurs du Congrès.
M. Buisven, avant de lever la seance, à 6 h.
it demie a remercié à son tour rous les Con-

#### Pour 1.250 fr.

vous trouverez chez M. Ghesquière, 52, rue Esquermoise, Lille, de magnifiques cham-bres à coucher acajou et bronzes (glace comprise).

LE PARQUET DE DUNKERQUE

# est saisi d'une plainte contre M. Claeys, maire de Bergues

Le parquet de Dunkerque a été saisi, samedi après-midi, d'uene affaire appelée à
un énorme retentissement dans toute la région du Nord!

Voici les faits qui ont motivé cette plainte : Depuis trente ans, M. Claeys "maire et
brasseur, livre la blère à l'bospice de Bergues. Il est en même temps, président de la
commission de cet établissement.

Or, l'article 175 du Code Pénal interdit à
tout fonctionnaire ou agent du gouverne,
ment de prendre un intérêt quelconque
dans une affaire dont il était chargé d'ordonnancer le paiement.

L'infraction à ces dispositions est punie
d'un emprisonnement de six mois au moins
et de deux ans au plus. En outre, le titulaire de cette condamnation est déclaré à
jamais incapable d'exercer aucune fonction
publique.

La plainte qui vise M. Claeys est signée
par MM. Beinnaert, Michieis et Outters,

#### COURS DES MARCHÉS A TERME DU 19 JUIN uniqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

	Laines Peignées										LAINES BRUTES, COPONS, CAFÉS								-0				
Mols	d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille										B	LE HAVRS						MEW-YORK	1	LIVERPOOL	20		
MUIS	COTE \	COTE	de 4 h. 15	Acheteurs	-	Précédente	SUI	Achelegy	Vendeur				3 1. 15	Cote de		Cote de	12. 30	Carrie Cole de Précé.	640	Cote de i h. Prés. Hier	Mois	C. decietu	D D
Septembre. Octobre. Novembre. Décembre . Janvier .	5 82 1/2 5 80 5 72 1/2 5 70 5 67 1/2 5 65 5 62 1/2 5 60	5 85 = 5 70 5 67 1/	2	5 82 4/2 5 80 5 75 5 70	5 90 5 85 5 82 1/2 5 72 1/2 5 70 5 67 1/2 5 60			шини		5 725 5 5 70 5 5 676 5 5 65 5 5 60 5 5 75 5 5 75 5 5 45 5 5 45 5	75 575 65 60 535 535 535 545	177 176 50 176 175 50 174 172 50 172 171	177 176 50 173 175 50 174 172 50 172	200 200 200 200 197 196	200 200 200 200 200 200 197 196 196 196	9 1/2 9 3/4 70 70 6) 3/4 69 3 8 6) 1/8 69 1/8	63 1/2 63 3/4 70 70 69 3/3 69 1/8 69 1/3	43 50 4 42 50 4 42 25 4 41 75 4 41 25 4 41 41	275 225 2 150 1 175 075	6 40 6 35 5 95 5 5 5 5 95 5 75 5 75 5 75	Courant. Juin-Juilet Juillet-Août Août-Sept. Sept. Oct. OctNov. NovDéc. JanvFév. Mars-Avril.	582 58 584 58 584 5 578 57 576 5 575 5 575 5	80 82 79 76 74 à 10 73 D
Avril.  Mai.  Tendance  Ventes		=	.000 k.	=	=	=		<u> </u>	<u> </u>	5425 5 540 5 70.00 Soute	5 425 5 40 00 k	171	171 171 171 00 b.	196	196 196 — 00 b.		691/0	41 41 4.00	10 75 40 75 00 b.	580 580 585 580 10.000 s.	Avril-Mai. Mai-Juin .	5 75 5 5 75 6	74 74 b.

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. - Cotons. - Recettes probable

Mots	Préséde	1 at Arts	20 ATLE	30 Avis
Juililet	10.92	16.93		1
Aout	10.93	19.93		
Octobre	10.83	19.85		
Decembre	10.89	10.88		
Marsie	10.86	10.83		

Roubaix-Tourcoing. - Laines. - Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 10,000 k. à 5,90, Juin. — 5,000 k. à 5,82 }, Juillet. — 10,000 k. à 5,85, idem. — 10,000 k. à 5,85, idem. — 5,000 k. à 5,67 k.

Dernier jour d'émission de filières sur Juin, le 24 courant avant 4 heures